

ACTICIDE® DDQ 50-F  
CONCENTRÉ DE FABRICATION

Microbiocide en Solution

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF:

Chlorure de didécyldiméthylammonium..... 50,00 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

No D'HOMOLOGATION: 34122 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**DANGER**



**POISON**



**CORROSIF**

**CORROSIF POUR LES YEUX ET DE LA PEAU**

CONTENU NET: 19-3800 L

**Contact :**

Thor Specialties, Inc.  
50 Waterview Drive  
Shelton, CT USA 06484  
(203) 516-6980

**Titulaire:**

Thor GmbH  
Landwehrstrasse 1  
D-67346, Speyer  
ALLEMAGNE

ACTICIDE® est une marque de commerce déposée de Thor Specialties, Inc.

**MODE D'EMPLOI:**

À n'utiliser que pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires..

**MISES EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Cause des blessures irréversibles aux yeux et des brûlures graves de la peau. Peut être fatal si avalé ou inhalé. Nocif si absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard de pulvérisation. Porter des lunettes de protection ou un écran facial et des gants aux produits chimiques pendant la manipulation du produit. Se laver les mains et le visage après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Des mesures contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Ce produit NE DEVRAIT PAS être employé ou mélangé avec un agent réducteur ou oxydant (comme l'hypochlorite de calcium, le perchlorate solide ou l'acide nitrique), car de tels mélanges peuvent être explosifs. Ne pas utiliser conjointement avec du savon ou avec un agent hydratant anionique. Ne pas utiliser ou conserver près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer dans le contenant d'origine, dans un endroit sûr, bien-ventilé, frais et sec. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale et des semences. Ce produit est corrosif pour l'acier doux. Ne pas entreposer ou transporter le produit dans les contenants de métal non doublés.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*.